

L'Écho d'Aubigné-Racan

www.aubigne-racan.com MARS 2021

LA VIE DE LA COMMUNE

HORAIRES MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00 Mercredi de 8h30 à 12h30 Le samedi 9h00 à 12h00. Tél. 02.43.46.20.70

Email: accueil@aubigne-racan.com

Levée du courrier à $\underline{14h30}$ du lundi au vendredi, sauf mercredi à $\underline{12h30}$ et à $\underline{11h00}$ le samedi.

IDENTIFICATION DES CHATS

En vue d'une campagne de stérilisation des chats errants prévue prochainement, nous rappelons aux propriétaires l'obligation d'identification pour les chats de plus de sept mois nés après le 1^{er} janvier 2012. (Article L212-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Dans le cadre de cette campagne, nous recherchons des volontaires pour aider dans la capture des chats ainsi que des cages de transport (prêt le temps de la campagne).

LOGEMENT

Des logements sociaux sont disponibles en centre bourg, particulièrement adaptés pour les seniors à mobilité réduite, se renseigner en mairie.



RAPPEL : Le port du masque est toujours obligatoire sur la voie publique à partir de 11 ans et ce jusqu'au 10 mars 2021 (arrêté préfectoral du 02/02/2021)

INCIVILITÉS

Depuis quelques semaines, plusieurs actes d'incivilités ont été constatés sur la commune (dégradations du mobilier urbain, dépôts sauvages d'ordures ménagères, jeunes qui sonnent aux portes la nuit).

Pour rappel, les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 18h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive pendant la durée du couvre-feu.

Les actes de vandalisme peuvent être punis d'une amende (jusqu'à 30 000 €), d'un travail d'intérêt général ou d'une peine de prison (jusqu'à 2 ans).

Pour information, en cas de dépôt sauvage, la municipalité dépose systématiquement plainte auprès de la gendarmerie, les contrevenants encourent de fait une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

INTERDICTION DÉMARCHAGE A DOMICILE

Afin de répondre aux mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et de protéger les administrés, le démarchage à domicile est interdit sur le territoire d'Aubigné-Racan **jusqu'au 1**^{er} **juin** sauf autorisation expresse du maire.

Les habitants qui s'estimeraient en situation de danger car les mesures sanitaires et de distanciations sociales ne sont pas respectées et/ou victimes de pratiques déloyales ou agressives ou encore d'usurpation d'identité sont invités à prendre contact avec la mairie.

COLLECTE DES MASQUES USAGÉS

Pour rappel, les masques sont interdits dans le bac jaune ou la colonne de tri. Vous pouvez soit les jeter avec les ordures ménagères, si possible dans un sac distinct soit les déposer dans le container dédié au dépôt des masques chirurgicaux à usage unique dans le hall d'accueil de la mairie.

Une fois collectés, ces masques seront décontaminés et broyés en particules. Ces particules serviront ensuite à la fabrication d'objets en plastique.

VACCINATION DES + DE 75 ANS

Les personnes de + de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre la Covid-19 peuvent se faire inscrire auprès de la mairie afin d'être rappelées dès que des créneaux seront disponibles. Nous vous conseillons, si cela est possible, de créer un compte Doctolib afin de pouvoir accéder aux inscriptions en ligne. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, la mairie prévoit de mettre en place un système de transport.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles et les élus souhaitent apporter quelques nouveautés, améliorations au sein de la bibliothèque municipale et souhaitent donc connaître la "place" de celle-ci dans la vie de la commune, vos envies, vos besoins, etc.

Pour cela un questionnaire est à votre disposition du jusqu'au 30 avril :

- à la bibliothèque
- à la mairie
- chez les commerçants de la commune
- téléchargeable sur le site Internet de la commune

Les questionnaires sont à rapporter à la bibliothèque durant les heures d'ouvertures et/ou à la mairie.

SERVICES / COMMERCES

GARDES PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, veuillez appeler le serveur vocal disponible 24h/24 au 0825 12 03 04

CABINET INFIRMIER

Suite à l'installation de Mme Gobenceaux Amélie en tant que masseur-kinésithérapeute au 13 place de l'église, le cabinet infirmier de M. Bourdin Adrien est déplacé au 4 place de l'église (porte d'entrée située place des AFN).

A compter du **lundi 1^{er} février**, le cabinet infirmier assurera des permanences du lundi au vendredi de 07h30 à 08h00 SANS prise de rendez-vous préalable.

Il est donc possible de s'y présenter pour différents actes (prises de sang, vaccins, pansements, etc).

Le port du masque est obligatoire.

Renseignements au 06.69.12.90.44 ou 09.53.70.33.06

OUVERTURE CABINET KINÉSITHÉRAPEUTE

Une kinésithérapeute s'est installée 13 place de l'Église à AUBIGNÉ-RACAN! En dehors des soins conventionnés, Amélie GOBENCEAUX pratique également la micro kinésithérapie et proposera prochainement des séances de posturologie. Le cabinet est ouvert **depuis le 4 janvier**. Il est possible de prendre rendez-vous sur Doctolib ou au 02.43.46.11.52

Continuez à prendre soin de vous!

